

Postes de tuteur de langue française en Inde

Appel à candidature de l'Ambassade de France en Inde, New Delhi pour l'année universitaire 2010-2011

Offre générale :

Les tuteurs devront assurer 12 heures hebdomadaires minimum d'enseignement du français au sein d'établissements d'enseignement supérieur indiens (Instituts scientifiques, technologiques, et/ou universités) dans le cadre du développement de la coopération inter-universitaire entre l'Inde et la France.

Profil : Les candidats doivent être étudiants, spécialistes d'une des disciplines suivantes : didactique du français langue étrangère, de littérature comparée, de littérature française ; ils peuvent aussi être étudiants de littérature de langue anglaise, ou éventuellement d'autres domaines des sciences humaines, conduisant un projet d'études et de recherches ayant trait à l'Inde. Dans tous les cas, une formation - voire une expérience d'enseignement - en didactique du français langue étrangère est impérative.

Les candidats devront être au moins titulaires d'un Mastère 1^{ère} année. Ils seront de vivants exemples de l'excellence du système universitaire français, et la crédibilité que donnent à priori des diplômes de haut niveau les aidera à s'imposer comme des partenaires dans les équipes d'enseignants qui les accueillent. En ce qui concerne les postes offerts dans les Départements de français des universités indiennes, une réelle expertise dans le domaine de l'enseignement de la littérature ou de la langue française pour des étrangers est demandée.

Mission :

Les stagiaires signeront une convention tripartite de stage entre l'Ambassade et leur université française de rattachement; cette convention fixera les conditions d'exercice de leur mission, qui comporte 3 axes principaux :

- Les tuteurs dispenseront un enseignement du français ou de la civilisation française, à raison de 12h minimum dans leur institution.
- Relais privilégiés de la coopération universitaire du poste, ils organiseront avec l'aide des bureaux Campus-France, des « journées France » afin d'informer tous les candidats potentiels à des études en France, boursiers ou non. Plus particulièrement, en cas de financement du poste par une université ou une région, les tuteurs apporteront leur concours à la promotion de celles-ci, en vue du développement d'échanges franco-indiens ciblés.
- Les tuteurs inciteront les étudiants indiens à participer à tous les événements culturels organisés par le réseau des Alliances françaises, s'il y en a à proximité. Les tuteurs pourront en outre organiser des événements sur le campus visant à faire connaître la France. Ils seront accrédités à la passation des examens du Diplôme d'études en langue française (D.E.L.F.) et Diplôme approfondi de langue française (D.A.L.F.), de manière à prêter leur concours aux Alliances françaises à proximité de leur affectation, pendant les sessions de ces examens.

Conditions :

Le séjour sera de 9 mois : **du 1^{er} août 2010 au 30 avril 2011**, en raison des contraintes du calendrier universitaire indien.

Les « tuteurs de langue française » bénéficieront :

- **d'une indemnité de 550 € par mois** versée par le CROUS de la région universitaire d'origine.
- Leur billet d'avion aller-retour France-Inde sera pris en charge par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.N.O.U.S.) sous forme d'une **somme forfaitaire de 1500€**, selon les conditions de la convention: les candidats financeront leur billet d'avion et seront remboursés à leur retour par le C.N.O.U.S., sauf en cas de désistement ou de manquement aux clauses de la convention, le billet d'avion restant alors à la charge du tuteur.

- Le C.N.O.U.S. fournira en outre aux tuteurs une assurance rapatriement, et prendra en charge le pré-acheminement éventuel des stagiaires en France au moment du départ.
- Le C.N.O.U.S. assurera le suivi des dossiers (Convention de Stage tripartite, versement des indemnités, remboursement des billets d'avion et gestion de la couverture santé comprenant une assurance rapatriement.)
- Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) se chargera des demandes de visa à Paris, les frais éventuels de visa étant à la charge du tuteur.
- Il est prévu que l'établissement partenaire indien mette gratuitement à la disposition du « tuteur » un hébergement, pour son usage personnel, singulier et exclusif (ce logement n'étant pas prévu pour un couple, une famille ou des visiteurs éventuels, ni des animaux). **Cependant, il peut arriver que le « tuteur » ait à trouver un logement par lui-même, avec ou sans indemnisation de l'établissement indien.**

Les candidats devront:

- être de nationalité française et célibataires,
- avoir **entre 23 et 33 ans** : les candidates enceintes, les candidats mariés et à fortiori parents ne pourront être recrutés compte-tenu des conditions d'hébergement dans les campus,
- passer une visite médicale en France, attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucun traitement médical de longue durée, tant sur le plan physique que psychologique, sera demandée aux candidats sélectionnés.

La formation des tuteurs (stage de 7 jours en août, et 3 jours en décembre), ainsi que le suivi de leur travail et de leurs éventuels problèmes de santé ou de sécurité, seront assurés par le Service de Coopération et d'Action culturelle (S.C.A.C.) de l'Ambassade de France à New Delhi, avec le concours éventuel des Consulats de New Delhi, Bombay, Calcutta, Bangalore, et Pondichéry.

Candidatures :

Les dossiers de candidature [CV, lettre de motivation, projet d'études, fiche signalétique et photo] doivent être envoyés d'abord par courriel puis par courrier au Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Inde, 2, Aurangzeb Road, 110011 New Delhi **avant le 15 février 2010**.

Contacts mails :

M. Pugazhendhi KUMARASAMY : Pugazhendhi.KUMARASAMY@diplomatie.gouv.fr

Et : scacsle@gmail.com

Modalités de sélection :

Après un classement effectué sur dossier par l'Ambassade de France en Inde, les candidats passent un entretien à Paris devant une commission de sélection du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (**en mars 2010**), qui établira une liste de candidats définitivement retenus et une liste d'attente.